



Déclaration pour l'établissement du bénéfice commercial et déclaration pour l'impôt commercial de l'année 2016

A remettre au bureau d'imposition compétent pour le 31 mars 2017 au plus tard.

Ligne	I. Indications concernant l'entreprise commerciale, industrielle, minière ou artisanale	
1	Nom, prénom et raison sociale:	
2	Adresse de l'exploitant:	
3	Administration centrale (adresse complète):	
4	Téléphone:	Courriel:
5	Objet de l'entreprise:	
6	Etablissement(s) stable(s) (adresse(s) complète(s)):	
7	Début de l'exercice d'exploitation:	Création de l'entreprise:
8	Clôture de l'exercice d'exploitation:	Cession ou cessation de l'entreprise:
Compte bancaire (Il ne peut être enregistré qu'un seul compte bancaire par numéro de dossier)		
9	Titulaire du compte:	Code IBAN:
10	II. Etablissement du bénéfice commercial	
11	A) Détermination du bénéfice par comparaison de l'actif net investi conformément à l'article 18, alinéa 1er L.I.R.	
12	Actif net investi à la fin de l'exercice d'exploitation	+ _____
13	Actif net investi à la fin de l'exercice d'exploitation précédent	- _____
14		= _____
15	Prélèvements personnels (en espèces et en nature)	+ _____
16		= _____
17	Suppléments d'apport (en espèces et en nature)	- _____
18	<input type="checkbox"/> ²⁾ BÉNÉFICE <input type="checkbox"/> ²⁾ PERTE	= _____

Remarques: Les contribuables qui disposent d'une comptabilité régulière doivent joindre en annexe le bilan et le compte de profits et pertes. Les contribuables qui ne disposent pas d'une comptabilité régulière doivent remplir les pages 3 et 4.

1) Réservé à l'Administration.

2) Cocher la case utile.

19 **B) Etablissement du bénéfice commercial**

Ligne		T.V.A comprise	- T.V.A.	hors T.V.A.	Montant	1)
20	Recettes d'exploitation (escomptes et rabais déduits)	+	+	+		
21	Créances sur client au 31.12.2015	-	-	-		
22		=	=	=		
23	Créances sur client au 31.12.2016	+	+	+		
24	Valeur des livraisons et prestations de service de l'année 2016	=	=	=		
25	Prélèvements personnels de marchandises (hors T.V.A.)			+		
26				=		
27	Travaux en cours au 31.12.2015			-		
28				=		
29	Travaux en cours au 31.12.2016			+		
30				=		
	Produit brut d'exploitation:				+	
31	Entrée de marchandises ³⁾ de l'exercice 2016 (svt. facturier d'entrée/remises et retours de marchandises déduits)	-	-	-		
32	Stock de marchandises ³⁾ (hors T.V.A.) au 31.12.2015			+		
33				=		
34	Stock de marchandises ³⁾ (hors T.V.A.) au 31.12.2016			-		
35				=		
	Marchandises engagées ³⁾:				-	
36					BENEFICE BRUT :	=
37	Frais généraux payés	+	+	+		
38	Frais généraux à payer au 31.12.2015	-	-	-		
39		=	=	=		
40	Frais généraux à payer au 31.12.2016	+	+	+		
41	Frais généraux de l'exercice 2016 (suivant modèle 112)		=	=		
42	Amortissements (suivant modèle 113)			+		
43				=		
	Total des frais:				-	
44					=	
45	Gains divers ⁴⁾				+	
46	Pertes diverses ⁵⁾				-	
47					=	

²⁾ BÉNÉFICE ²⁾ PERTE

1) Réserve à l'Administration.

2) Cocher la case utile.

3) Y compris matières premières et auxiliaires.

4) P. ex. intérêts comptes bancaires, loyers perçus, bénéfice sur vente d'un bien faisant partie de l'actif net investi, etc. .

5) P. ex. perte sur vente d'un bien faisant partie de l'actif net investi.

Ligne

C) Détermination du bénéfice par comparaison des recettes et des dépenses d'exploitation**(art.18, alinéa 3 L.I.R. et règlement grand-ducal du 3.12.1969)**

		Montant	1)
49	Recettes d'exploitation (T.V.A. comprise)	+	
50	Prélèvements personnels en nature (marchandises, produits, avantages, prestations) (hors T.V.A.)	+	
51		=	
52	Dépenses d'exploitation		
53	Paiements pour achats de marchandises (T.V.A. comprise)	+	
54	Frais généraux payés (T.V.A. comprise) (suivant détail en annexe)	+	
55	T.V.A. sur biens d'investissement amortissables par annuités déductibles comme taxe en amont en 2016	+	
56	Amortissements (suivant modèle 113)	+	
57		=	
58	EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES D'EXPLOITATION:	=	

III. Données diverses

Ces données sont à fournir aussi bien par les contribuables qui déterminent leur bénéfice dans les lignes 19 à 47 du présent modèle que par ceux qui établissent leur bénéfice par comparaison des recettes et des dépenses d'exploitation aux lignes 48 à 58 ci-dessus.

		31.12.2015	31.12.2016			31.12.2015	31.12.2016
61	Caisse	+	+	Dettes bancaires	+	+	
62	Banques	+	+	Dettes fournisseurs	+	+	
63	C.C.P.	+	+	Autres dettes	+	+	
64	Créances sur clients	+	+		+	+	
65	Travaux en cours	+	+		+	+	
66	Autres créances	+	+		+	+	
67	Marchandises	+	+		+	+	
68		=	=		=	=	

IV. Bénéfice de cession ou de cessation

Bénéfice réalisé à l'occasion de la cession en bloc et à titre onéreux ou de la cession sans liquidation successive de l'entreprise ou d'une partie autonome de l'entreprise ou de la cession à titre onéreux d'une participation dans une entreprise commerciale collective faisant

partie de l'actif net investi

(suivant détail en annexe).

Réservé à l'administration										
Bulletin normal	440									
Cas 0 sans détail imposition	442									
Sans émission bulletin	447									
Sans émission bulletin et décompte	448									
Imposition définitive	1	Imposition provisoire	2 =	2				Imposition rectificative		
		§ 100,1	3 = § 100,2	3						

72 **V. Déclaration pour l'impôt commercial**

		Montant	1)	
73	Bénéfice d'une entreprise commerciale, industrielle, minière ou artisanale établi d'après les prescriptions de la loi du 4.12.1967 L.I.R.	+		0010
74	- Montant non soumis à l'impôt commercial (suivant détail en annexe)	-		0020
75		=		0030
76	A ajouter:			
77	Additions prévues par le § 8 de la loi de l'impôt commercial pour autant qu'elles ont été portées en déduction du bénéfice			
78	a)	+		7010
79	b)	+		7010
80	Total du bénéfice et des additions:	=		0400
81	A déduire:			
	Déductions prévues par le § 9 de la loi de l'impôt commercial pour autant qu'elles ont augmentées le bénéfice			
82	a) Part du bénéfice d'exploitation se rapportant à des établissements stables situés à l'étranger	-		0440
83	b) Libéralités (détails à indiquer sur une annexe):	-		1466
84	report de l'année 2014	-		1465
85	report de l'année 2015	-		1460
86	libéralités de l'année 2016	-		7020
87	c)	-		7020
88	Total des déductions:	=		
89	Bénéfice d'exploitation:	=		0500
90	Pertes d'exploitation reportables			
91				
92	20 ____	-		
93	Bénéfice d'exploitation restant :	=		0600
94	Cotisations personnelles légalement obligatoires versées en 2016 à un établissement de sécurité sociale luxembourgeois (suivant certificat)			0600

95 J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète.

96 _____, le _____

97 _____
(signature)

Réservé à l'administration

98	Réduction de la base d'assiette			0640
	Base d'assiette globale suivant fixation forfaitaire			0990
	Supplément pour dépôt tardif	% de la base d'assiette		1030